

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Projets II	
<b>Code</b>	1AV24	AAV303742F21
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 2	
<b>Crédits ECTS</b>	6	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Ce module poursuit les objectifs du module 1AV14 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant·e est ainsi amené·e à acquérir des méthodes de travail plus sûres et plus autonomes.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement: <b>a) Semaine spéciale:</b> conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine, sous la direction et avec l'assistance d'un·e intervenant·e externe, et à partir d'une donnée fournie par lui/elle; <b>b) Accrochage et motivations</b> (dans le cadre de l'évaluation semestrielle et de sa préparation): évaluation de l'engagement dans la voie artistique et de la pertinence de l'accrochage des oeuvres.
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.  L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours.  Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.  Pas de remédiation possible après répétition du module.  Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
<b>Enseignant·e·s</b>	a) intervenant·e externe b) corps enseignant 1AV

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf		
<b>Descriptif validé le</b>	30 août 2021	<b>par</b>	Stéphane Kropf